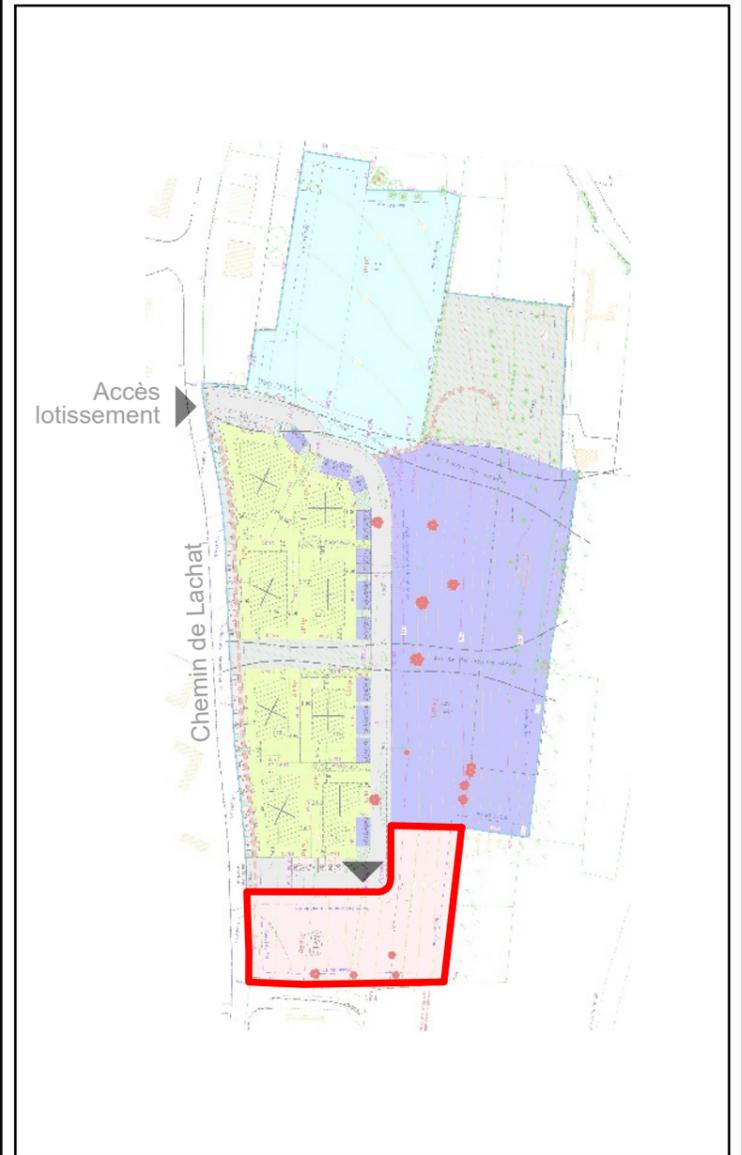


Servitude de passage pour accès Ateliers Municipaux

Servitude de passage au titre du PA

### PLAN DE VENTE



**DOCUMENT ETABLI AVANT LA FIN DES ETUDES TECHNIQUES :**

**Nota normes handicapées :** Les plans ont été établis dans le respect des normes techniques d'accessibilité. Toute modification sur le plan devra respecter cette norme. **Nota :** Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les éventuelles plantations dans les jardins privatifs et/ou espaces communs ne sont pas contractuelles. Les placards et/ou rangements intérieurs sont compris dans la surface de la pièce attenante.

Mise à jour le :  
26 Juin 2025

